Procès-verbal n° 5 de la commission sportive

du 28 octobre 2019

Présents : Gérard FAYARD , Jeannine MOURGUES , Pascal PEZAIRE .

+ Match GEJ / HPV , U15 , Coupe de la Haute-Loire , du samedi 19/10/19

Dossier transmis par la commission de discipline

L'arbitre de la rencontre Mathis Fournel a fourni un rapport précis concernant ce match. A la suite du dysfonctionnement de la FMI, il a rempli une feuille de match papier. A ce moment-là l'éducateur de l'équipe GEJ a refusé de donner les informations sur ses joueurs : noms et numéros de licences ; la feuille de match comporte donc uniquement les renseignements concernant l'équipe de HPV. Le match s'est ensuite joué et s'est terminé par la victoire de HPV.

Après examen des différents documents en sa possession, la commission sportive décide : match perdu PAR PENALITE à l'équipe GEJ.

GEJ : Eliminée

HPV : Qualifiée .

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'appel, selon les dispositions de l'article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours à compter de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4.1.2 du règlement disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F.